

Rappels des risques :



Electrocution / Electrification





Pré-requis

- On protège les autres, on se protège, et on respecte les règles

Mode opératoire

Description du mode opératoire (avec dangers associés)	Mesures de prévention collectives et individuelles spécifiques
<p>Préparation de l'Opération</p> <p>1- Essayer les équipements du système d'embarquement avec un faux accumulateur lesté à 1,5 fois le poids,</p> <p>2- Appliquer les consignes des espaces contrôlés : CO-AMB-002 - Gestion des interventions dans un espace renforcé</p> <p>3- Demande de concours manutention</p> <p>4- Si besoin demande de concours éclairage et ventilation</p> <p>5- Rappel des risques à l'ensemble des participants</p> <p>Chimique, électrisation, court-circuit, choc, écrasement, asphyxie...</p>	<p>Protection Collective :</p> <ul style="list-style-type: none"> Vérifier que tous les travaux de soudure sur parois des locaux sont réalisés (ils seront interdits après embarquement), Vérifier le fonctionnement des installations d'éclairage, ventilation, détection incendie et H² en service (définitives ou de chantier), Utiliser le système de manutention spécifique des éléments et d'élingues en nylon, Prévoir un extincteur à CO² à proximité du local, Prévoir de la chaux calcide fleur pour neutraliser l'électrolyte en cas de déversement, <p>Protection Individuelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> Vérifier la disponibilité des EPI (Voir fiche n°RI-EPI-008 EPI Travaux batteries), Prévoir dispositif douchette et rince œil à proximité, <p>Obligation : A charge du chargé de travaux sous tension (B2T)</p> <ul style="list-style-type: none"> De prendre connaissance du mode opératoire, D'effectuer les Demandes de Travaux Sous Tension et avoir reçu l'autorisation ou l'instruction de Travaux Sous Tension, De faire habilitier B1T ou B2T les électriciens pour ces travaux, D'être habilité manutentions banales pour les électriciens manipulant les éléments. <p>Interdiction :</p> <ul style="list-style-type: none"> Il est strictement interdit d'utiliser des outillages non isolés, De manipuler les accus non IP2X pour les manutentionnaires

Obligatoire EE

<p><u>Pendant l'Opération d'embarquement</u></p> <p>1- Préparation la veille des éléments à embarquer,</p> <p>2- Embarquement</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;">   </div> <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;">   </div>	<p style="color: red;"><i>non électriciens.</i></p> <p>Protection Collective : (à chaque séance)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Consignation extinction par percussion CO² ou Azote, - Signalisation et diffusion régulière « personnels dans locaux batteries AV ou AR », - Limiter la coactivité dans les locaux et coursives où ont lieu les manutentions, - Balisage des zones et interdire les travaux à feux nus, - Mise en place d'un panneau transparent à l'accès du local pour voir l'intérieur du local et éviter les chutes d'objets, <p>Protection individuelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Port des EPI, (Voir fiche n°RI-EPI-008 EPI Travaux batteries) - Dispositions « espace contrôlé » (CO-AMB-002), <p>Obligation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De porter les EPI, <p style="color: blue;"><i>D'être en possession de l'autorisation ou instruction de Travaux Sous Tension,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - D'être habilité BIT ou B2T et être habilité manutentions banales pour les électriciens manipulant les éléments dans le local, <p style="color: red;">Interdiction :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les travaux à feux nus dans les zones de manutention et cloisons local batterie, - Les manutentionnaires ne peuvent mettre en place le système de manutention sur les éléments car non habilités BIT, - Porter lentilles cornéennes et d'objets métalliques (bijoux, monture de lunette...), - Limiter le nombre de personnes dans le local à 7 maxi,
<p><u>Après l'Opération</u></p> <p>1- Rangement des équipements ayant servi à l'embarquement</p> <p>2- Nettoyage du poste de travail</p>	<p>Protection Collective :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déconsigner extinction par percussion CO² ou Azote après chaque séance <p>Protection Individuelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Port des EPI

<p>Rédacteur : F. DUBOST</p>	<p>Vérificateur : F. MAILLARD Visa acquis</p>	<p>Approbateur : Y. HUMBERT</p>	<p>Date : 14/12/2020 VISA : ACQUIS Original à SM/HSE</p>
---	--	--	--

